

ESSAI DE DEFINITION DE LA CHEFFERIE  
EN PAYS BAMILEKE

J. C. BARBIER

GRASSFIELD KINGS AND CHIEFS AND  
MODERN POLITICS

P. NCHOJI NKWI

TRAVAUX  
ET  
DOCUMENTS DE  
L'INSTITUT DES  
SCIENCES HUMAINES

ISM

7

ESSAI DE DÉFINITION DE LA CHEFFERIE EN PAYS BAMILEKE

par

J.C. BARBIER, Sociologue de l'ORSTOM (1)

GRASSFIELD KINGS AND CHIEFS AND MODERN POLITICS

by

P. NCHOJI NKWI, Lecturer, Dept. of Sociology  
University of Yaounde

YAOUNDE, 1977

- (1) Cet article a été rédigé dans le cadre du sujet de recherche n° 5322 inclus dans les accords de coopération scientifique entre l'ORSTOM et l'ONAREST.

Copyright ONAREST - J.C. BARBIER,- NCHOJI NKWI - 1977.

Droits de reproduction et d'adaptation soumis pour tous pays à l'autorisation écrite préalable des dépositaires du copyright. Sont autorisées les citations et reproductions de figures accompagnées des références bibliographiques.

All rights reserved. No part of this book may be translated or reproduced by any means without the prior written permission from the copyright owners. Quotations and reproductions of drawings can be made only with bibliographical references.

Ces deux articles sur les chefferies des plateaux de l'Ouest du Cameroun, ont été rédigés sur l'invitation de Jean-Pierre WARNIER qui, après avoir étudié la chefferie Mankon et la région au Sud-Ouest de Bamenda, proposa à tous les chercheurs ayant travaillé en pays "grassfields" ou y travaillant, de se réunir en colloque pour procéder à une analyse comparative et entamer une réflexion collective.

Déjà le colloque international du CNRS réuni en 1973, à l'initiative de C. TARDITS et consacré à l'histoire du Cameroun ("Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun") avait permis à plusieurs de ces chercheurs (x) de se rencontrer pour la première fois et de présenter des communications susceptibles de servir à l'élaboration d'une histoire des populations de l'Ouest du Cameroun.

La date de ce colloque "grassfields" n'a pas encore été décidée mais nous ne pouvons que souhaiter que la rencontre se fasse car les monographies actuellement réalisées représentent des études ponctuelles difficilement généralisables sans une confrontation préalable entre elles. Quel est le fond commun entre toutes ces chefferies des plateaux de l'Ouest du Cameroun ? Quelles en sont les différences importantes ? Quelles sont leurs évolutions historiques au-delà des événements locaux circonstanciels ? Bref, il est urgent de dépasser enfin la vision d'un terrain particulier, aussi riche soit-il, pour englober une région entière, il est également nécessaire de dépasser le clivage actuel entre chercheurs travaillant en pays anglophone et ceux qui oeuvrent en pays francophone. J.P. WARNIER de par sa formation universitaire américaine et son origine française, de par aussi ses relations scientifiques, était effectivement bien placé pour lancer ce projet.

Nous espérons que ces articles, qui ne sont que des esquisses à partir de travaux limités, contribueront à ce projet collectif.

---

(1) avaient participé à ce colloque : BARBIER J.C., BRAIN R., DILLON R., CHILVER S., Mme GEARY-MUHLE C., KOPYTOFF I., De LATOUR DEJEAN G.H., TARDITS C., WARNIER J.P., WHILHELM H., VOORHOEVE J.

These two articles on chieftaincies among the Plateau tribes of Western and North-Western Cameroon were written at the invitation of Jean-Pierre Warnier, who from his study of the Chiefdom of Mankon, made a call to all scholars who have worked or are still working among the Grassfield tribes, to come together for a comparative analysis and a collective reflexion at a colloquium.

Already in 1973, an International Colloquium (CNRS) was organised at the initiative of C. Tardits and it was consecrated to Cameroon History ('Contributions de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun'). This colloquium permitted many (x) scholars to come together for the first time and to present papers related to the history of the peoples of Western Cameroon.

The date of the 'Grassfield Colloquium' has not yet been announced but we feel strongly that this get-together should come off since monographs already realised represent generalised studies without any attempt at a co-ordination. What is the common basis of all the chiefdoms of the Western Plateau of Cameroon? What are their important differences? What are their historical evolutions seen beyond the local circumstantial events? In short, there is an urgent need to go beyond parochial studies, no matter how rich, in order to embrace the entire region. It is equally important to go beyond the present cleavage between scholars working in anglophone countries and those who are working in francophone territories. Jean-Pierre Warnier, who has received an American university formation, and who is a French, and giving his scientific affiliation, was precisely well placed to launch this project.

We hope that these articles which represent an outline of very limited studies, will be a contribution to this collective project.

J.C. Barbier, P.N. Nkwi

July 1977, Yaounde

---

(\*) The following participated : Barbier J.C., Brain R., Chilver E.M., Mme Geary-Mühle C., Kopytoff I., de Latour Dejean C.H., Tardits C., Warnier J.P., Wilhelm H., Voorhoeve J.

1970

**ESSAI DE DEFINITION DE LA CHEFFERIE EN PAYS BAMILEKE**

J.C. BARBIER

Sociologue de l'ORSTOM

### Transcription phonétique

La transcription des termes locaux a été faite selon un alphabet phonétique où toutes les lettres se prononcent. La lettre u doit par exemple être prononcée comme le "ou" du français.

Cet alphabet simplifie la prononciation pour le lecteur non initié aux signes phonétiques. Nous avons cependant été obligés d'introduire les signes suivants :

- ù qui correspond au u de l'alphabet international.  
Il s'agit d'un son entre le u et le i du français.
- â qui correspond au a de l'alphabet international.  
Il s'agit d'un son entre le a et le e du français.
- le coup de glotte a été rendu par un apostrophe (').

Les termes locaux sont soulignés.

Nous avons écrit en majuscule les noms propres dont l'écriture correspond à l'orthographe en usage dans l'administration.

Sur les plateaux de l'Ouest du Cameroun s'est constituée une mosaïque politique dont l'élément de base est la chefferie généralement de petite taille. En Pays bamiléké proprement dit, c'est-à-dire la partie sud-ouest de ces plateaux, la dimension des chefferies varie de moins de 500 à près de 50.000 habitants (1). La plupart d'entre elles (près des 3/4) ne dépassent pas les 5.000 habitants.

A l'intérieur de chaque chefferie, le pouvoir est centralisé en la personne d'un chef dont l'appellation varie selon les régions : foyne à Kom, fon dans la région de Bamenda, fo dans la région de Bafoussam, mfe dans la partie méridionale du Pays bamiléké (départements du Haut-Nkam et du Ndé), mve dans les petites chefferies de la zone forestière, etc... Des associations de notables gravitent autour de ces chefs.

Cette mosaïque de chefferies se distingue nettement de l'ensemble du Sud du Cameroun où les populations se sont organisées, en général, en sociétés acéphales et lignagères. Dans la partie méridionale du Pays bamiléké, le contraste est particulièrement net et nous pouvons dessiner une véritable frontière entre des populations organisées selon deux logiques très distinctes (2).

Apparemment on serait tenté de croire que cette frontière recouvre une rupture écologique : d'une part des plateaux de plus de 1200 m, recouverts d'une savane arborée et que les premiers explorateurs allemands appelèrent "grassland" (3); et d'autre part une zone de forêt dense et humide (4).

---

(1) D'après les données des recensements administratifs des années 66/67, nous avons dénombré près d'un vingtaine de chefferies de moins de 500 habitants. Ce chiffre est un minimum car un grand nombre de ces petites chefferies ont été regroupées administrativement dans des unités plus grandes, perdant ainsi leur indépendance. Bandjoun est la plus grande chefferie bamiléké et sa population peut être estimée, en 1977, à environ 46.000 habitants.

(2) J.C. BARBIER - Note sur les relations entre les populations bamiléké et les Ba-Ndém - à paraître in Recherches et Etudes Camerounaises, n° 11, 1977 (Yaoundé, ONAREST)

(3) L'administration anglaise traduisit mot à mot "grassfield": l'appellation s'étendit au début de la colonisation française aux populations elles-mêmes : les grassfield. Cependant le succès du terme "bamiléké" apparu dans les usages administratifs pour désigner les populations de la partie francophone, restreignit le premier terme à la région de Bamenda, c'est-à-dire à la partie anglophone.

(4) cf. carte phyto-géographique du Cameroun par R. LETOUZEY, in ATLAS DU CAMEROUN (IRCAM).

En fait, l'habitat bamiléké n'est nullement prisonnier de ces plateaux de l'Ouest. Certes ces derniers présentent de nombreux avantages par rapport à la zone forestière : sols en général plus fertiles car élaborés à partir de nombreuses taches basaltiques qu'un passé géologique fortement marqué par le volcanisme y a laissées ; climat plus salubre du fait de l'altitude ce qui raréfie les épidémies tant pour les hommes que pour les animaux (5), et permet le développement d'un élevage (volailles, ovins, porcins et bovins) dans de bonnes conditions ; etc. Mais des activités économiques ont fait descendre de nombreux Bamiléké en zone forestière, et ces derniers s'y sont très bien adaptés :

- Au XIXème siècle, des groupes bamiléké descendent dans la partie septentrionale de l'actuel département du Nkam, entre les vallées du Ndé et de la Makombé. Ils sont à la fois poussés par quelques raids des Pa-Môm (Bamoun), et à la fois attirés par les riches palmeraies de cette région. L'exportation de palmistes et d'huile de palme vers la côte, devient en effet, à partir de 1850, la première spéculation de l'économie de traite.
- C'est dans le cadre de l'économie de plantation que l'émigration bamiléké va transformer, d'une façon spectaculaire, la zone forestière correspondant au département du Mungo, à partir des années vingt.

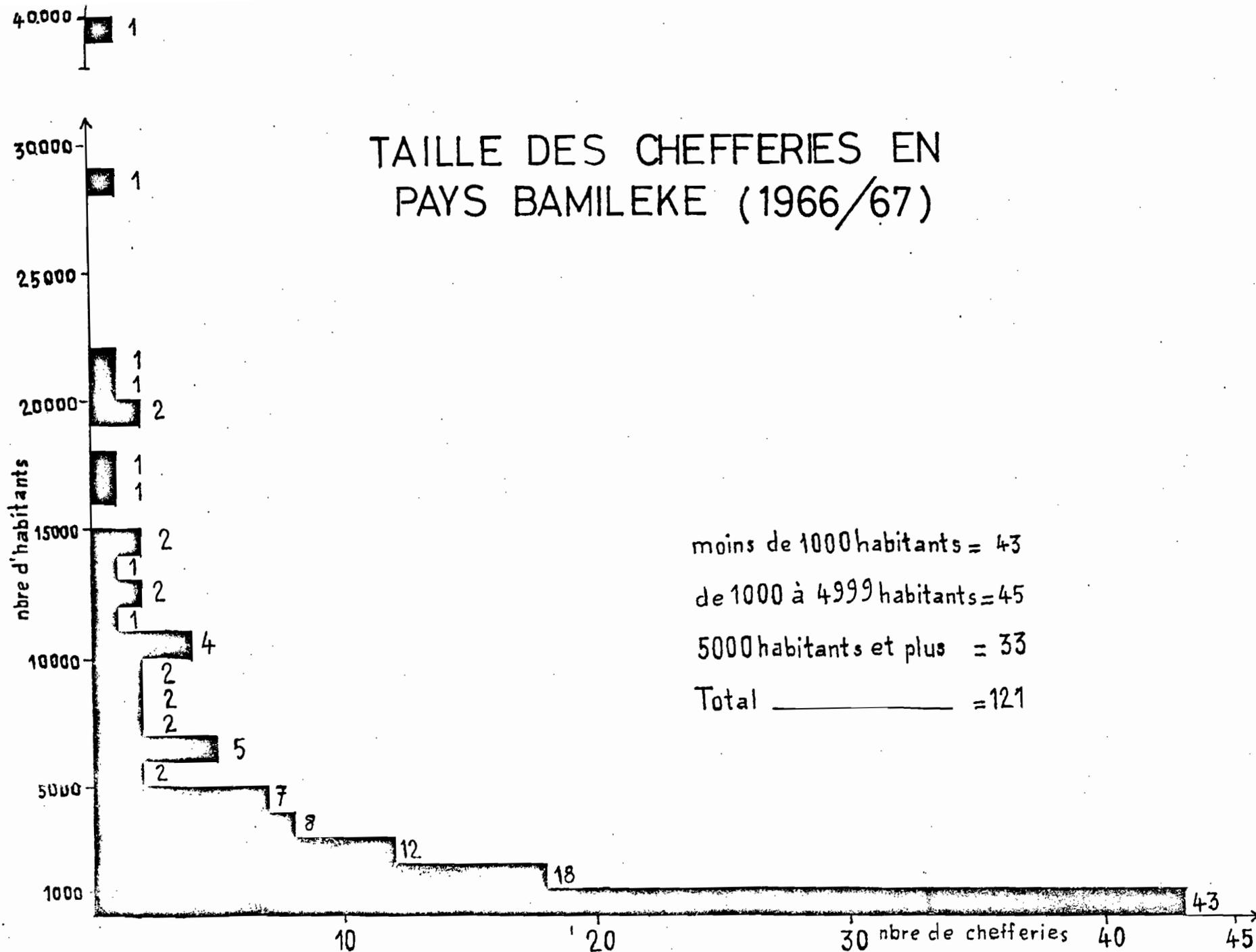
L'adaptation des éléments bamiléké en milieu urbain est, d'autre part, tout à fait remarquable puisque nous assistons actuellement à l'émergence d'une véritable bourgeoisie d'affaire d'origine bamiléké.

Dès lors, le paysage bocager qui a pu si bien se développer sur les terres riches des épanchements basaltiques des départements de la Ménoua et de la Mifi, n'est qu'une réalisation parmi d'autres de l'agriculture bamiléké, liée à une situation de surpeuplement et à un habitat dispersé. Il ne saurait être tenu pour un modèle généralisé et idéal : dès que les sols se prêtent moins bien à une agriculture permanente et que la pression démographique se relâche, nous assistons à un déserre-

---

(5) La fraîcheur de l'altitude provoque cependant des maux pulmonaires.

# TAILLE DES CHEFFERIES EN PAYS BAMILEKE (1966/67)



ment du bocage, sinon à sa disparition au profit d'une campagne ouverte cultivée avec de longues jachères. D'ailleurs la "campagne" a toujours été un complément nécessaire à l'économie bocagère (6)

Il est clair que les arguments que nous venons d'exposer quant à l'inexistence, dans le cas de l'Ouest du Cameroun, de tout lien structural entre les milieux écologiques et les formations sociales et politiques, militent aussi pour le rejet d'une explication du "dynamisme" économique des Bamiléké par les conditions climatiques (7).

Les sociétés bamiléké bien qu'ayant su utiliser avec profit les conditions naturelles des plateaux de l'Ouest, n'ont donc pas un destin exclusivement lié à ces plateaux, et peuvent se développer "sous d'autres cieux". De même, nous pensons que les sociétés acéphales et lignagères ne sont pas l'apanage exclusif des zones forestières. Nous voilà donc renvoyés aux structures sociales de ces sociétés, et plus précisément à la genèse de leurs institutions, pour expliquer leur différence de constitution.

Nous analyserons d'abord les principes fondamentaux qui différencient, les sociétés acéphales et lignagères, les sociétés organisées en chefferies, et les royaumes. Puis nous insisterons plus particulièrement sur les modalités de passage d'un type d'organisation politique à un autre : du lignage d'une société acéphale à la chefferie de petite taille, et de la chefferie au royaume.

---

(6) C'est ainsi que les cultivatrices de la région de Njo (Bandjoun) descendent chaque jour l'escarpement du plateau afin d'ouvrir des champs dans la vallée du Noun.

(7) cf. par exemple, la thèse de SANMARCO, 1945, Les Bamiléké du district de Dschang. Exemple de l'influence du climat sur la vie indigène au Cameroun. Ann. Géo., T. LIII-LIV, p. 223 - 24.

§

§

§

Que ce soit les sociétés acéphales du Sud du Cameroun ou les chefferies des plateaux de l'Ouest, nous avons à faire à des sociétés organisées sur la base de lignages. Trop souvent, les analyses des politicologues des sociétés étatiques africaines dissocient arbitrairement les études de parenté et les structures politiques. En fait, les institutions politiques des chefferies et royaumes, pour maintes sociétés africaines, s'articulent étroitement avec l'organisation lignagère. Le jeu de la parenté conserve très souvent une dimension politique, y compris dans les sociétés traditionnelles de type étatique (8).

C'est pourquoi nous devons préciser l'acéphalité des sociétés du Sud du Cameroun, car le seul qualificatif de lignager n'est pas, à notre avis, suffisant pour caractériser un type d'organisation politique. Il en est de même de l'expression "société segmentaire" car le processus de segmentation, qui utilise généralement les mécanismes de la parenté (scission automatique à chaque génération), pourrait utiliser éventuellement d'autres mécanismes hors de la parenté. D'autre part, les unités de base des sociétés lignagères et acéphalés dérivent plus souvent de scissions circonstanciées (par exemple à la suite de conflits entre collatéraux, entre "ainés" et "cadets") que de segmentations à caractère automatique. Nous réserverons donc le qualificatif de "segmentation" à un type de sociétés comme celle des Nuer étudiée par EVANS PRITCHARD.

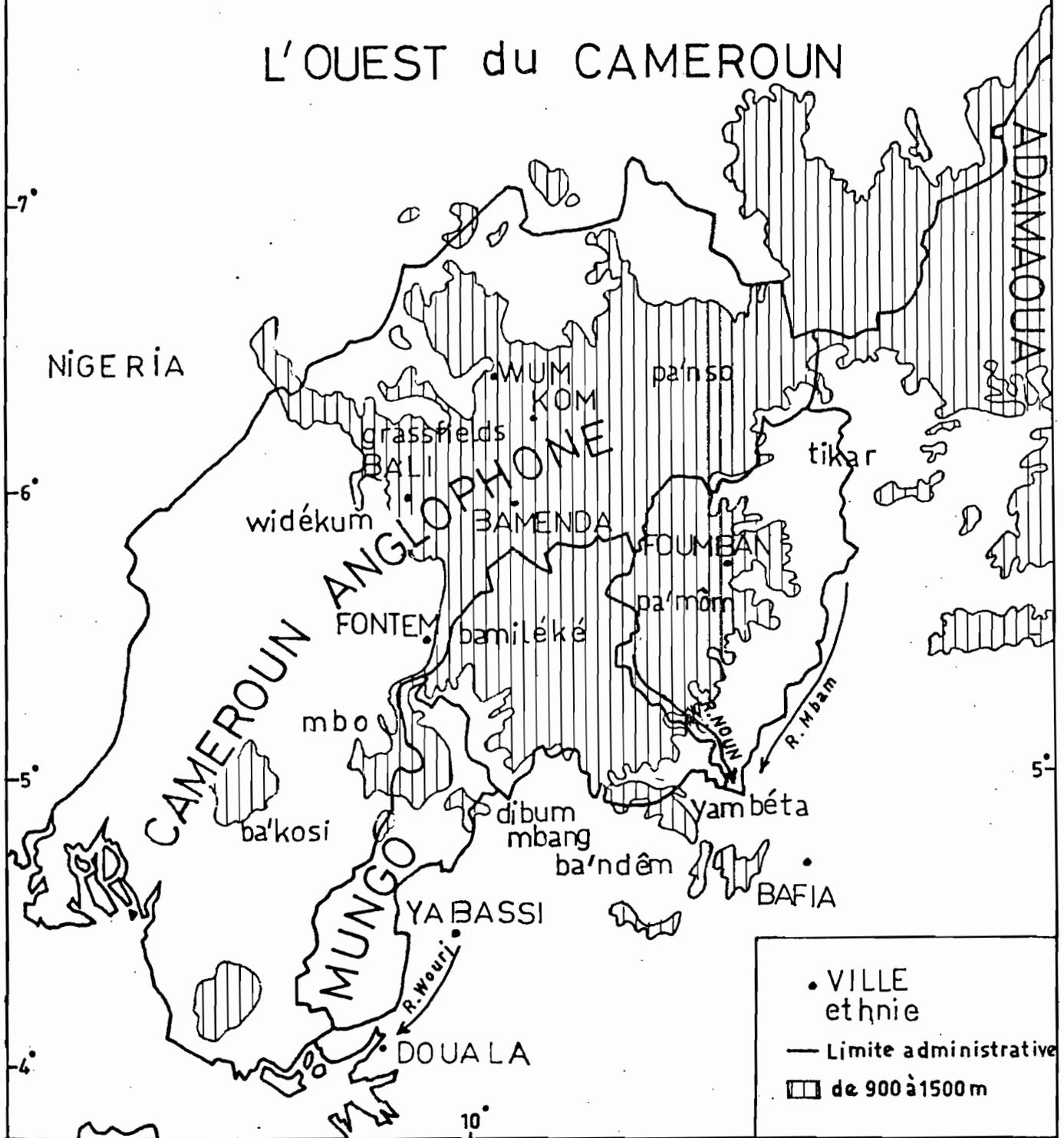
De part et d'autre de la "frontière" qui sépare les populations bamiléké de la partie méridionale des plateaux de l'Ouest, des populations acéphales du Sud du Cameroun, nous avons donc à faire à des sociétés organisées sur la base de patrilignages (9). Ces derniers sont

---

(8) cf. C. TARDITS - Parenté et pouvoir politique chez les Bamoun. in L'Homme, janvier-juin, 1973, n° 1-2, T. XIII, pp. 37-49.

(9) cf. Robin FOX - Anthropologie de la parenté, une analyse de la consanguinité et de l'alliance. 1972, Paris, Gallimard.- L'auteur donne une définition du lignage et du clan à la page 50. Cette existence de patrilignages n'exclut évidemment pas l'existence de parentèles matrilineaires, voir même de matrilignages. Dans la partie nord-ouest des Plateaux (région de Wum entre autres) ce sont même des matrilignages qui sont à la base de l'organisation territoriale. Notre analyse des groupes de parenté est faite à partir de nos enquêtes qui concernent la partie méridionale du Plateau bamiléké.

# LES POPULATIONS des PLATEAUX de L'OUEST du CAMEROUN



repérables par un vocabulaire clanique chez les Dibum, les Mbang, les populations de l'ensemble Bakossi-Mbo (10), etc. Les clans nommés peuvent être mythiquement reliés à un ancêtre de la tribu afin de rendre compte de l'unité socio-culturelle existante, chaque clan apparaissant alors dans cette construction idéologique comme fondé par un des descendants de l'ancêtre (cas n° 1). En Pays bamiléké, les patrilignages sont juxtaposés et n'éprouvent pas le besoin de s'inventer un ancêtre commun selon le mythe d'Adam, dans la mesure où le lien entre les patrilignages est précisément de nature directement politique, et est caractérisé par la seule cohabitation sur un territoire où règne un chef (cas n° 2).

Chaque patrilignage bamiléké se définit par la référence à un notable fondateur du lignage : la famille d'un tel. A moins d'oubli circonstanciel, on peut situer historiquement ce fondateur car ses descendants sont censés connaître les liens généalogiques qui les relient à lui. Chaque "famille" est une unité en principe exogame et les filles reçoivent une appellation honorifique, un nom d'éloge, qui l'identifie au patrilignage de sa mère. Par contre, aucune limite n'est fixée à l'endogamie : les mariages inter-chefferies sont nombreux, et au-delà, les Bamiléké épousent volontiers des filles des populations voisines qui sont organisées selon d'autres principes.

Le fondateur d'un patrilignage est en général un chef, ou du moins un de ses successeurs a-t-il reçu ce titre. S'il n'en est pas ainsi, on trouve, à la tête de l'unité lignagère, un grand notable qui avoue avoir oublié de quel chef son ancêtre était descendu. Le sommet d'une unité familiale se trouve donc automatiquement sanctionné par un titre de fonction politique.

Les coutumes de succession expliquent parfaitement cette coïncidence. De son vivant, le chef confie à son entourage (serviteurs les plus proches, épouses en qui il a confiance, notables amis, chefs voisins, etc.) le nom de son successeur. Celui-ci est un de ses fils qui s'est distingué, non par son rang de naissance, mais par ses qualités personnelles. Il héritera des biens (terres, épouses, droits matrimoniaux, biens matériels) et des fonctions du défunt (titre de notabilité).

---

(1) cf. EJEDEPANG KOGE, S.N. - 1972 - The tradition of a people : Bakossi. Yaoundé, 354p., multigr.

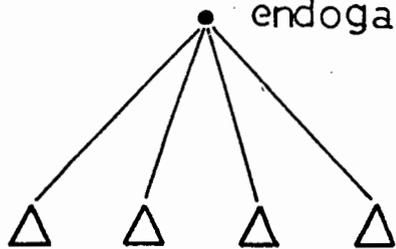
Il conservera son nom individuel, mais acceptera aussi le nom de l'ancêtre fondateur qui est le nom dynastique, et éventuellement le nom d'un ancêtre prestigieux, manifestant ainsi la parfaite continuité de la lignée des successeurs.

Tous les descendants de l'ancêtre fondateur s'adresseront au successeur contemporain pour le culte des ancêtres et pour traiter de tout problème important. Nous insistons sur cette cohésion sociale du patrilignage bamiléké car elle est très souvent occultée par la grande autonomie des lignées à l'intérieur d'un même patrilignage : la vie familiale quotidienne se déroule en effet au niveau de ces lignées et non des patrilignages.

Le culte des ancêtres illustre parfaitement le jeu des lignées à l'intérieur d'un même patrilignage. Dans le schéma ci-joint C1, C2 et C3 s'adresseront à C pour pratiquer le culte des ancêtres B et A. Cependant C2 n'aura plus besoin de passer par C pour célébrer la mémoire de B1 : il passera par l'intermédiaire de C1. Dans ces conditions, la lignée issue de B1 disposera d'une grande autonomie lui permettant entre autres de tenir des réunions familiales. Si la lignée issue de B1 émigre à une distance suffisante, par exemple sur le territoire d'une chefferie lointaine, il peut arriver que les individus de cette lignée oublient volontairement ou involontairement leur patrilignage d'origine et se présentent alors comme un lignage indépendant. Les liens familiaux peuvent être au contraire soigneusement entretenus pour servir de support à des transactions commerciales. La référence à la chefferie d'origine peut parfois suppléer la référence au patrilignage d'origine lorsque celle-ci est perdue, la chefferie d'origine est alors considérée, comme une unité exogamique avec laquelle on évitera de contracter des alliances matrimoniales.

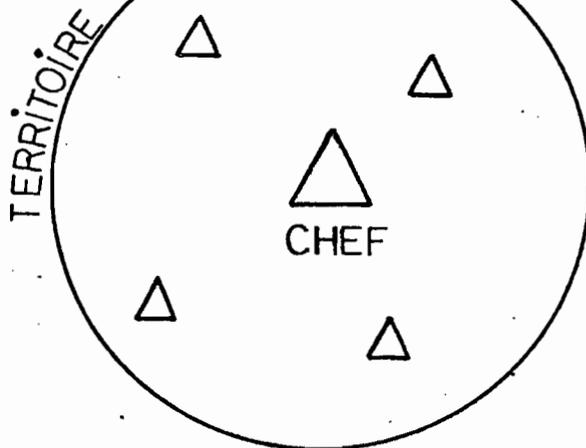
Parallèlement au culte des ancêtres, la pratique du fên illustre également à la fois cette cohésion du patrilignage et l'autonomie des lignées. Cette pratique concerne les objets trouvés dont on ignore le propriétaire, par exemple une chèvre errante. Aujourd'hui la gendarmerie en hérite, mais autrefois l'objet était apporté au frère qui a l'héritage du père, lequel ira le porter au notable situé à la tête de la lignée,

Ancêtre éponyme  
fondateur de la tribu (unité  
endogame)



clans (unités exogames)  
fondés par des fils de  
l'ancêtre

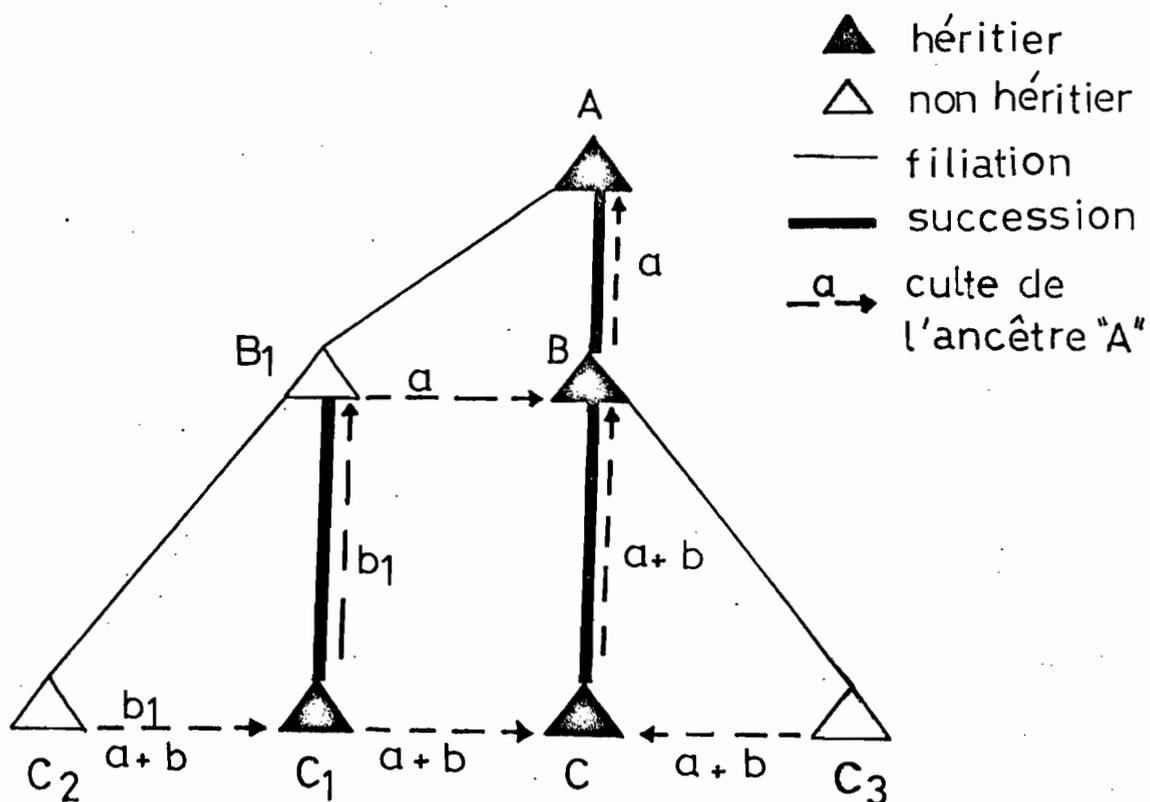
TERRITOIRE DE LA CHEFFERIE



CAS n°1 bakosi-mbo

CAS n°2 patrilignages bamiléké

### CULTE des ANCÊTRES en pays BAMILÉKÉ



lequel ira le porter au chef à la tête du patrilignage, ce dernier pouvant à son tour transmettre l'objet à un autre chef vis-à-vis duquel il se reconnaît une filiation patrilinéaire.

D'une façon générale, les fondateurs de lignée, c'est-à-dire ceux qui ont hérité d'un crâne, possèdent un titre de notabilité. Ils l'ont reçu par héritage de leur père, ou bien directement du chef qui a ainsi sanctionné leur importance démographique et sociale. Dans le cas où l'héritier n'a pas encore accédé au rang de notabilité, il recevra néanmoins l'appellation honorifique de nze qui signifie qu'il a hérité. En règle générale, on ne peut pas élever un fils plus haut que son père tant qu'il est vivant.

La juxtaposition d'unités lignagères indépendantes au sein d'un même territoire et la relation directe que ces unités entretiennent avec un pouvoir politique centralisé, en quelque sorte au-dessus de l'organisation lignagère (11), le fait aussi qu'un même groupe familial peut constituer à lui seul une petite chefferie indépendante, facilitent l'incorporation de certaines unités lignagères originaires des sociétés acéphales et lignagères avoisinantes. Celles-ci ont même participé à la fondation de multiples chefferies et ce processus a été général à la périphérie de l'aire ethnique bamiléké. Citons les cas suivants pour la partie méridionale du Plateau bamiléké, d'Est en Ouest :

- les fondateurs des chefferies Nunga, Bulang et Keyébo (arrondissement de Tonga), sont originaires du Pays yambéta (région de Bafia) ;
- les petites chefferies Mbiam, et Subjang se réfèrent à un lieu dit en Pays dibum ;
- à la chefferie Né (Bana), les habitants de Kotcha ont introduit les instruments et les rythmes musicaux de la zone forestière ;

---

(11) Certes le chef bamiléké est à la tête du patrilignage le plus important de sa chefferie, mais c'est davantage en tant que chef politique plutôt que chef de famille qu'il est considéré par les autres unités lignagères.

- des originaires de la Plaine des Mbo ont fondé plusieurs chefferies de la région de Dschang et de Fontem (12) ;
- il en est de même du Pays Widékum d'où sont parties des populations actuellement installées sur les plateaux, au Sud-Ouest de Bamenda (13) etc...

L'apport important des populations de la Plaine Tikar au peuplement des Pays môm (Bamoun) et nso (Banso) et de la région de Bamenda, procède également du même schéma.

Les chefs bamiléké situés au voisinage des populations organisées selon les principes des sociétés acéphales, ne sont d'ailleurs pas avares pour décerner l'appellation honorifique de "chef" aux aînés de lignage les plus importants avec qui ils entretiennent des relations commerciales. C'est le cas par exemple de plusieurs chefs de famille dibum gratifiés, par les chefs bamiléké de l'actuel arrondissement Bana, de l'appellation de mfe. De même, Long Mayouk qui fut chef administratif du Canton Mbang de 1917 à 1954, reçut une délégation de grands notables de la chefferie voisine Né (Bana) lors des cérémonies accompagnant son installation officielle. Long Mayouk essaya d'ailleurs d'ajouter une dimension traditionnelle à son pouvoir administratif en se faisant sculpter un trône par des artisans bamiléké, et en adoptant le standing et le comportement des chefs voisins.

- 
- (12) R. BRAIN - The Bangwa (Western Bamileke). Communication au Colloque International du CNRS 24-28 septembre 1973. Paris, CNRS, "Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun".
  - (13) J.P. WARNIER - Rapport de base sur l'histoire précoloniale de la Chefferie de Mankon (département de la Mézam). Communication au Colloque International du CNRS 24-28 septembre 1973. Paris, CNRS, "Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun".

Si dans la pratique, l'adoption des structures de la chefferie bamiléké par des éléments originaires des sociétés acéphales et lignagères ne rencontre pas d'obstacle majeure, et s'est vérifiée au cours de l'histoire (13bis), il n'en reste pas moins que ce passage implique l'adoption de principe d'organisation sociale et politique radicalement différents. Nous sommes en effet en présence de deux types distincts dont nous allons maintenant analyser les oppositions structurelles.

§

§

§

---

(13bis) Nous ne traitons pas dans cet article du problème de l'apparition même de la chefferie sur les plateaux de l'Ouest car, à notre connaissance, aucune tradition orale jusqu'à présent recueillie n'autorise à présenter des hypothèses en ce domaine.

Nous venons seulement d'évoquer ici, l'adoption par des éléments périphériques de l'organisation en chefferie sur le modèle des chefferies préexistantes sur les plateaux de l'Ouest.

La chefferie bamiléké peut être réduite à un seul patrilignage: celui du chef qui place certains de ses fils, avec le titre de nza (région de Bana), aux quatre coins de sa chefferie pour y développer leur propre descendance (chaque nza est alors à la tête d'une lignée autonome). Selon les avatars des mouvements migratoires, une chefferie peut même être fondée par une lignée détachée de son patrilignage d'origine. Nous pouvons donc avoir une coïncidence pratique entre une unité familiale et une unité politique. Cette coïncidence n'est cependant qu'apparente car, dans le cas bamiléké, cette structure politico-familiale reste ouverte à l'immigration d'autres éléments sans que ces derniers soient contraints d'entrer dans l'unité familiale pré-existante, c'est-à-dire de s'y assimiler par manipulation généalogique. Il leur suffit de s'installer à côté des groupes lignagers déjà présents et de reconnaître le pouvoir politique du chef régnant (14).

Le chef régnant est le propriétaire foncier de son territoire. Il a le droit d'installer qui il veut et là où il veut. En règle générale, le chef utilise les espaces disponibles pour installer de nouveaux arrivants car déloger quelqu'un serait lui signifier qu'il est indésirable dans le territoire de la chefferie. L'installation d'une personne par le chef équivaut à un droit d'usufruit pour le bénéficiaire et sa descendance. Le territoire d'une chefferie est occupé selon cette dynamique de l'installation : le chef place un certain nombre de grands notables aux quatre coins de sa chefferie et il peut en confirmer d'autres qu'il a trouvés sur place. Il les installe de façon à ce que chacun puisse y développer sa propre descendance. Il s'agit en terme d'administration territoriale de véritables chefs de quartier qui rendent compte au chef politique de ce qui se passe dans leur quartier.

Ces notables principaux ont une charge héréditaire qu'ils transmettent de père en fils, de même que tous les notables de la chefferie.

---

(14) Nous précisons, chef régnant, car il existe de nombreux chefs conquis (mfe ntié dans la région de Bana) qui, tout en gardant le titre de chef et la responsabilité de leur quartier, sont dépendants politiquement vis-à-vis de la dynastie régnante.

Le quartier n'a pas de limite territoriale précise : c'est un lieu dit où s'est fixé un notable important autour duquel gravitent d'autres notables de rang inférieur. Le quartier se définit plus par une référence au notable principal que par un territoire délimité, contrairement aux limites de la chefferie qui, elles, peuvent être marquées par un fossé de 2m de profondeur en cas de situation conflictuelle avec la chefferie voisine.

Peuvent être ainsi chefs de quartier :

- les mfe ntie (chefs que le chef régnant a conquis mais qui sont restés avec leurs gens) ;
- les nza qui sont des fils de chef ayant particulièrement mérité ; ils font évidemment partis du patrilignage de la dynastie régnante, mais ils ont été installés comme grands notables hors du quartier géré directement par le chef régnant (Fumbé) ;
- les nwembé sont d'anciens serviteurs qui ont été installés par le chef après leur temps de service et qui ont reçu une responsabilité territoriale ; ils ont souvent le titre honorifique de menkam ;
- les mbwù (15) peuvent être des notables hors du patrilignage du chef et qui ne sont pas passés par la catégorie des serviteurs.

Ces titres de notabilité constituent le sommet de la hiérarchie coutumière, et c'est/les <sup>sur</sup>grands notables que le chef s'appuie pour administrer sa chefferie.

Chaque notable installe donc à son tour, sa propre descendance dont certains éléments seront titrés soit par lui-même s'il est mfe ntie, soit directement par le chef régnant. Il installe aussi les gens que le chef lui envoie : nouveaux arrivants, serviteurs ou fils de chef que le chef veut installer, etc... Le chef régnant a lui-même son propre quartier qu'il gère directement : fumbé. Il y installe sa descendance directe, des serviteurs, et des mafo (la mère du chef est installée dans sa propre concession lorsque son fils est intronisé chef, puis elle transmet cette concession et son titre à ses héritières).

---

(15) la lettre ù correspond à un son entre le u français et le i.

Lorsque l'espace qui relève de l'autorité d'un notable que le chef considère comme chef de quartier, est déjà saturé, l'installation se poursuit en tâche d'huile sur les espaces voisins. Les nouvelles concessions dépendant alors de l'autorité du notable qui contrôle l'espace où elles sont installées, bien que sur le plan familial - par exemple pour le culte des ancêtres - les intéressés continuent à se référer au notable qui est à la tête de leur lignée.

Dans les chefferies où la densité de la population est élevée, la population de chaque quartier est devenue très hétérogène et l'observateur ne retrouve que difficilement le schéma précédent où chaque grand notable a installé "ses gens" autour de lui. Les groupes familiaux sont donc juxtaposés, voir même imbriqués d'une façon plus ou moins complexe selon la pression démographique, sur le territoire d'une chefferie. Il y a donc à terme une nette dissociation entre une première installation qui respecte le principe de la patrilocalité (le père installe ses fils autour de lui) et le jeu des installations une fois l'espace occupé.

Dans cette dernière situation, le rôle des têtes de lignage est de moins en moins important et le chef politique peut accroître ses interventions directes en tant que propriétaire foncier, révélant ainsi une structure politique au-dessus des groupes de parenté.

La promotion des serviteurs illustre également cette primauté du politique. Qu'importe en effet le patrilignage d'origine du serviteur; il peut même être un immigré isolé, tout à fait étranger aux groupes de parenté présents dans la chefferie (15bis). Il sera installé après des années de service et gratifié d'une concession, d'une ou plusieurs femmes et d'un titre de notabilité selon les qualités personnelles qu'il aura déployées durant son service et selon la reconnaissance du chef.

---

(15bis) Des serviteurs étrangers étaient souvent utilisés pour exécuter les décisions du chef qui impliquaient une expédition punitive contre un sujet récalcitrant. C'était les "fefe", terme parfois traduit en français, mais avec quelque exagération, par bourreaux.

Outre cette dimension politique de l'installation des lignées, le principe territorial constitue une nette différence par rapport aux sociétés lignagères et acéphales. Dans ces sociétés, les lignées qui émigrent continuent à se référer politiquement à leur groupe d'origine, même si la distance en empêche l'application concrète. Le groupe d'appartenance est l'unité lignagère. Par contre, dans le cas bamiléké, l'émigré dépend du chef sur le territoire de qui il est installé. Les liens familiaux ne sont pas niés, peuvent même être utilisés dans les relations inter-chefferies, mais ils ne définissent pas l'appartenance politique.

Cette primauté du politique sur la parenté ne signifie évidemment pas que le jeu de la parenté n'a pas d'efficacité au niveau politique (16). Il faut rappeler à cet effet l'importance de la parentèle matrilinéaire qui fait qu'Ego a des relations de solidarité avec toutes les femmes qui ont des liens de consanguinité avec sa mère, et tous les enfants masculins de ces femmes - donc un réseau de relations qui peut s'étendre sur plusieurs chefferies - Il en est de même d'Ego par rapport au patrilignage d'origine de sa mère : il en est le mékat, c'est-à-dire le neveu maternel pour tous les membres de ce patrilignage et à ce titre il reçoit un nom d'éloge (17), le ndap. Il sera toujours le bienvenu dans la chefferie d'origine de sa mère, pourra s'y installer s'il le veut, et jouera les arbitres si la chefferie où il est installé entre en conflit avec la chefferie d'origine de sa mère. Enfin, le régime matrimonial du nkap qui permet aux chefs et aux grands notables de capitaliser des droits matrimoniaux (les filles d'une femme donnée en mariage sans dot reviennent au donneur, en principe à leur grand père maternel ou à son successeur, et c'est ce dernier qui décide de leur destinée matrimoniale) est un instrument entre les mains de la hiérarchie coutumière pour, à la

---

(16) Ceci justifie pleinement une approche parentaliste comme celle de Charles Henri DE LA TOUR DEJEAN dans sa thèse sur Bangwa : Bangwa, la parenté et la famille dans une chefferie bamiléké du Ndé au Cameroun. 1975 - 295p., multigr.

(17) cf. J. VOORHOEVE : Notes sur les noms d'éloge bamiléké. 1964, in C.E.A., n° 15, vol. 3-4, pp. 452-455.

fois se rallier les divers groupes de parenté qui coexistent sur le territoire de la chefferie, (en s'en faisant des alliés) et étendre son influence au-delà des frontières de leur chefferie.

Le pouvoir centralisé en la personne du chef est évidemment une différence fondamentale par rapport aux sociétés lignagères et acéphales. On peut se demander à ce propos s'il n'y a pas un lien étroit entre l'existence d'un pouvoir centralisé et l'hétérogénéité du peuplement. La personne du chef, au-dessus des groupes de parenté, apparaît en effet comme un arbitre nécessaire pour la coexistence de ces groupes de parenté. Le peuplement des plateaux de l'Ouest s'est réalisé progressivement par de multiples mouvements migratoires concernant toujours des groupes restreints, voir même des individus isolés. Dans la forêt du Sud du Cameroun, par contre les déplacements concernant les sociétés acéphales et lignagères mirent toujours en branle des groupes familiaux non éclatés, par exemple une lignée cadette se séparent de la lignée aînée.

Il serait sur ce point intéressant de comparer la genèse des chefferies de l'Ouest du Cameroun avec celle des chefferies Kirdi du Nord du Cameroun (18) où le peuplement est également très hétérogène.

La personnalisation du pouvoir politique ne s'accompagne pas automatiquement d'une concentration du pouvoir entre les mains du chef. Ce dernier est certes la clef de voûte d'un système politique, mais il ne peut confisquer à lui seul ce pouvoir politique. Des associations de notables se réunissent chaque jour et à tour de rôle au palais de la chefferie. Elles délibèrent en présence du chef ou d'un représentant du chef, des "affaires du pays". Les notables sont donc largement consultés avant toute décision importante. Parmi ces notables, les kamve, ont d'ailleurs procédé à l'intronisation du chef régnant et se sont occupés

---

(18) voir par exemple l'analyse de la chefferie Mofu par J.F. VINCENT où nous retrouvons l'existence de chefs conquis conservant leur titre, leur pouvoir rituel et la gestion de leur quartier à l'égal des mfe ntie bamiléké.

Le chef et la pluie chez les mofu, montagnards du Nord-Cameroun  
(Contribution à l'Etude des formes du pouvoir politique).  
in Cahiers du Laboratoire d'Anthropologie, n° 221 du CNRS, n° 1,  
1975, pp. 137-164.

de sa formation politique. Un tambwe, de la catégorie des serviteurs, est toujours présent au côté du chef et son titre rappelle que le chef a besoin d'être freiné dans ses excès éventuels : "tambwe" signifie : le père du fou... et Tambwe a le droit d'intervenir pour apaiser la colère du chef sans risque d'être rabroué !

Liée à la centralisation du pouvoir, existe dans les chefferies bamiléké une force répressive constituée. Certes la répression opère au niveau surnaturel par les rites : par exemple le kunga, dans la région de Bana, est une association qui, indépendamment du pouvoir du chef, est chargée de débarrasser le territoire de la chefferie de toute force perverse, notamment des sorciers malfaisants. Il faut rappeler ici que le chef bamiléké lui même, lors de son intronisation, est doté d'une puissance surnaturelle en ingurgitant une mixture dont des graines de mbak sont l'élément essentiel, ceci afin de pouvoir dominer la force surnaturelle des sorciers. Mais en plus de cette répression par les rites, le chef dispose d'une force manu militari en l'existence d'un corps de serviteurs qui sont à la fois ses domestiques, ses messagers et, si besoin est, ses policiers. Une catégorie de serviteurs, les fefe sont même spécialisés dans les rudes besognes de police : expulsion des indésirables, punitions corporelles, condamnations capitales. Nous sommes donc loin des sociétés acéphales où les condamnations s'expriment seulement par une réprobation de l'opinion publique, les malédictions verbales d'un patriarche, ou à l'extrême par des mouvements de foule.

Enfin, le système de succession permet aux chefferies bamiléké d'éviter la gérontocratie qui règne habituellement dans les sociétés lignagères et acéphales. En pays bamiléké, la valeur n'attend/le nombre <sup>pas</sup> des années : le fils méritant peut, du vivant de son père, recevoir un titre de notabilité, par exemple celui de sop s'il est fils de chef. A la mort d'un chef ou d'un notable ce sera parmi ses fils, et non parmi ses frères, qu'on ira chercher un successeur et ce dernier ne sera pas forcément l'ainé. Le défunt aura pris le soin de désigner avant sa mort celui qui, à ses yeux, mérite de lui succéder et de gérer le patrimoine familial qui est en principe indivisible. C'est

ainsi que de nombreux notables et chefs sont loin d'être vieux. Les notables les plus âgés ont évidemment le poids de l'expérience, mais le clivage n'est pas entre jeunes et vieux : il est entre notables et individus sans titre.

Toutes ces différences que nous venons dénumérer nous autorisent à faire de la chefferie bamiléké un système politique radicalement distincte des systèmes politiques qui prévalent dans les sociétés acéphales et lignagères. Nous allons voir maintenant que ce système politique se différencie par ailleurs de ce que nous pouvons appeler les royaumes, lesquels relèvent du système étatique.

§

§

§

La chefferie a été souvent assimilée au système étatique à partir de la typologie d'Evans Pritchard et de Fortes (19) laquelle ne distingue que deux types : les sociétés acéphales et les sociétés à état. Dans cette optique dualiste, la chefferie apparaît comme un royaume de taille restreinte et le chef est en quelque sorte un roitelet.

Cette typologie est vite apparue trop restreinte pour intégrer la diversité des systèmes politiques africains et on a proposé d'y ajouter un troisième terme : les sociétés à chefferies. Le pouvoir politique y est centralisé mais s'exerce sur un territoire et une population restreints et ne donne pas naissance à un appareil politique développé (cour royale, administration territoriale, forces de répression, etc...). La chefferie apparaît alors comme une forme intermédiaire entre les sociétés acéphales et les états, dans une optique évolutionniste. Or, l'histoire de l'Ouest du Cameroun montre que le passage de la chefferie au royaume (structure étatique) lorsqu'il s'est opéré comme dans le cas Bamoun, s'est réalisé dans la violence et non à la suite d'une évolution inéluctable (la chefferie qui grandirait avec le temps). Entre la chefferie et le royaume nous sommes amenés à constater une nette rupture sociale et politique. Nous illustrerons cette discontinuité en évoquant la formation des grandes chefferies bamiléké par des conquêtes de voisinage, puis l'édification du royaume mòm (Bamoun) au XIX<sup>e</sup> siècle. Nous insisterons plus particulièrement sur les résistances, souvent farouches, qu'opposèrent les populations victimes de ces changements, résistances qui témoignent de la conscience que ces populations avaient de la modification des rapports sociaux fondamentaux.

---

(19) African Political System. 1940, Londres, Oxford University Press.

Des faits de conquête sont fréquemment mentionnés dans le processus de formation des chefferies bamiléké actuelles. Une chefferie, qui au début n'est pas plus grande que ses voisines, entreprend l'absorption de ces dernières. Le processus est général, en liaison avec la saturation progressive de l'espace.

Le manque de terres pour installer les nouvelles générations et les nouveaux immigrants amène en effet tout chef bamiléké à convoiter les territoires voisins. Cependant il trouve en face de lui d'autres chefs de force égale et avec qui il n'existe pas un net déséquilibre dans l'armement. Les chefferies n'entretiennent pas d'armée permanente et les rapports militaires sont de même nature : on se bat à pied, avec une machette qui coupe à la fois les troncs de bananiers et les têtes, souvent derrière un fossé profond de deux mètres qui limite les deux chefferies ennemies. Quelques coups de fusils de traite tonnent sur le champ de bataille et sont tirés de part et d'autre, car chacun a pu se procurer fusils et poudre. En effet, même les chefferies les plus petites ont accès à cet armement du fait d'une situation de commerce généralisé des produits européens, avant même la période coloniale, dans tout l'Ouest du Cameroun à partir des estuaires de la Cross-River et du Wouri. Chaque chef exhorte ses troupes à l'arrière du front des combattants car il est exclu qu'il reçoive un coup mortel. Les femmes évacuent les blessés, ravitaillent et encouragent les hommes. Par surprise, des raids incendient les cases de l'ennemi au toit de chaume volumineux.

Si une chefferie dispose d'un poids démographique supérieur à celui d'une voisine, celle-ci répondra au danger militaire en suscitant une véritable coalition des petites chefferies environnant l'élément belliqueux. Ce fut par exemple le cas des chefferies Né (Bana), et Nka (Banka) au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, dans le département actuel du Haut-Nkam, qui ne purent jamais réaliser entièrement leurs ambitions de domination territoriale.

Même conquise, une chefferie aura toujours tendance à revendiquer son indépendance et à faire sécession avec l'aide d'un chef voisin. Des rancunes tenaces durent encore de nos jours en maints quartiers, naguère chefferies indépendantes, et qui attendent toujours un contexte favorable pour recouvrir leur statut antérieur !

En dépit de l'agressivité de certains chefs qui effectivement désiraient agrandir leur territoire par ambition et pour répondre à la pression démographique des nouvelles générations à installer, la chefferie initialement de petite taille ne put guère modifier ses dimensions par le seul jeu de sa dynamique interne (19a). Elle arrivera très vite, après quelques succès locaux, à un territoire pratiquement non extensible car rencontrant d'autres unités politiques aussi bien armées qu'elle et d'un poids démographique comparable.

Ce seront des événements externes qui décideront de la formation des grandes chefferies. Celles-ci se constitueront surtout au XIX<sup>e</sup> siècle et dans une zone exposée aux raids des Bali-Tchamba, puis des Pa'Môm (Bamoun), c'est-à-dire la face orientale du Plateau bamiléké, de Nso (Banso), à Ngangté (Bangangté) en passant par Njo (Banjoun). Ces raids créèrent une grande insécurité et les populations n'hésitèrent pas alors à se rattacher à des pôles d'autorité plus forts. Elles acceptèrent, plus volontiers, que leur chef se soumette à un chef voisin plus puissant, susceptible de les protéger plus efficacement. Cette qualité du chef, protecteur de sa population, eut raison des chefs les moins actifs. Une restructuration s'ensuivit qui aboutit à la physionomie politique actuelle de l'Est du Pays bamiléké.

Les Bali-Tchamba devancèrent l'arrivée des Fulbé à Tibati (1830) et à Banyo (1835) de quelques années. Venus du nord, ils firent irruption dans la partie nord-ouest des plateaux sous forme de raids de cavalerie puis d'une installation définitive à Bali et dans la plaine de Ndop. Leur cavalerie se heurta, au niveau de la chefferie de Bafou, aux haies de système bocager, à la mouche tsé-tsé, ainsi qu'à l'ardeur des guerriers bamiléké. Défaits, les Tchamba s'éparpillèrent et un grou-

---

(19a) G. BALANDIER : Sens et Puissance. - Paris, 1971. PUF.

pe aurait séjourné dans la vallée du Nou d'où il repartit en emmenant quelques éléments bamiléké avec lesquels il fonda la chefferie Bali. Ce groupe semble avoir quelque peu bousculé les chefferies bamiléké de la rive droite du Noun, entre autres Njo dont le chef se réfugia à Batié. Ces événements correspondent sans doute aux "mystérieux" raids des "Pa-Nyi" que R. DELAROZIERE (19bis) présente comme d'origine inconnue.

Peu de temps après, les cavaliers fulbé bousculèrent Mbuembue, chef des Pa-Môm. Ce dernier se ressaisit, adopta la technique défensive des Tikar qui consistait à entourer la partie centrale de la chefferie d'un profond fossé, et pût battre à son tour un groupe fulbé qui menaçait de nouveau Foumban. Après cette victoire, l'histoire môm (19ter) raconte comment Mbuembue "prit la lance de guerre" et vainquit 48 chefs voisins : "Autrefois, les Pa-Môm n'étaient pas riches, lorsque Mbuembue devint roi, il les fit riches, même les gens de basse extraction devinrent riches; aussi Mbuembue fut-il loué même par les enfants" (19ter p. 26).

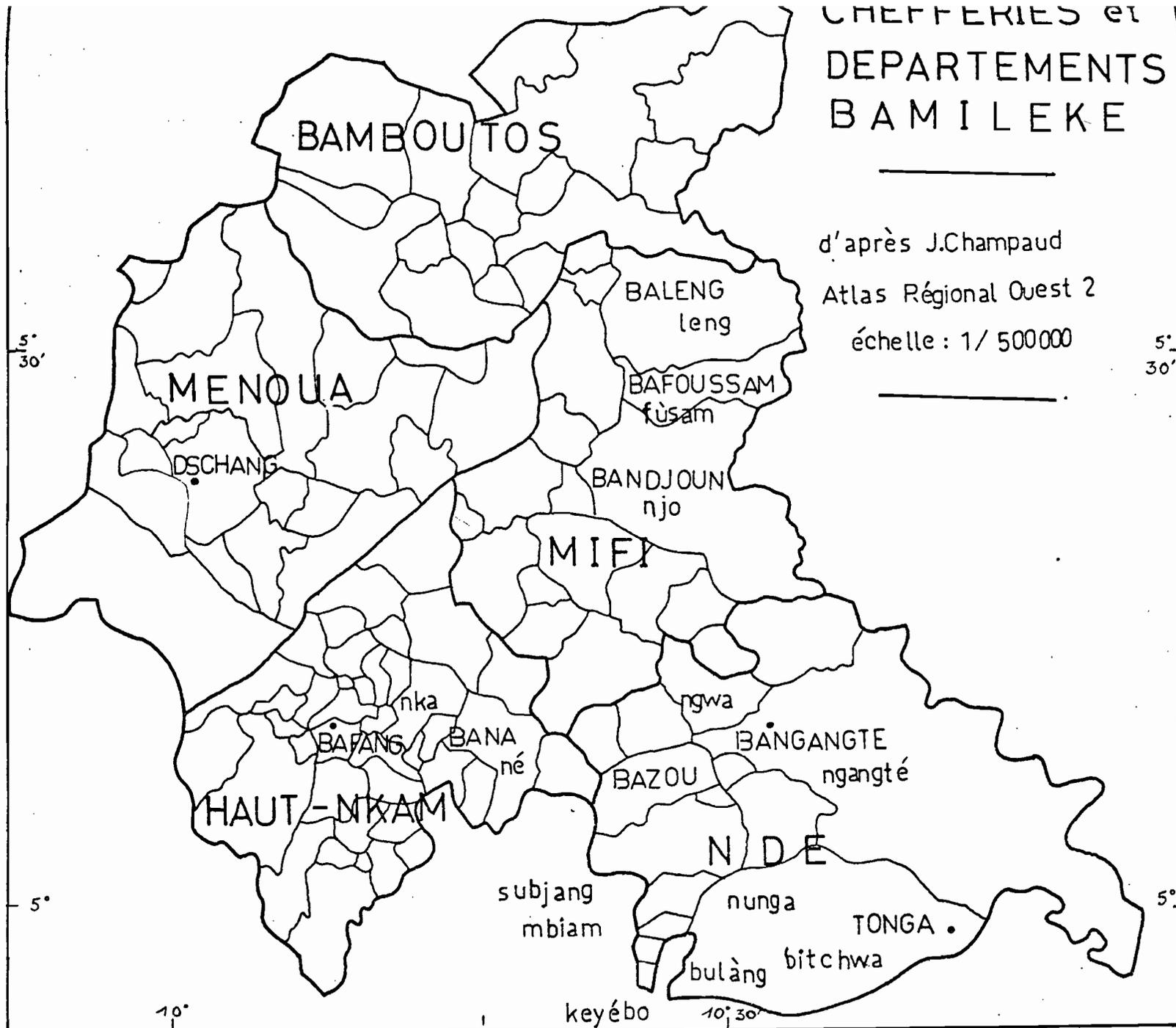
Ce processus de conquêtes de voisinage par un chef apparaissant comme un protecteur opportun en face d'un danger extérieur se répéta dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, cette fois-ci au bénéfice de Ngangté (Bangangté). Le danger extérieur est représenté alors, pour les populations bamiléké, par les raids Pa-Môm. Le successeur de Mbuembue, Gbetnkôm adopte en effet les chevaux fulbé ce qui lui permet d'intervenir sur de plus longues distances. Les combats se font toujours à pied, mais les déplacements en chevaux et les attaques nocturnes ajoutent à l'effet de surprise. Les Pa-Môm bousculèrent les Ba-Ngangté ainsi que d'autres petites chefferies dont Nunga. Ils atteignirent ainsi la vallée du Ndé qui coïncide avec la limite septentrionale de la zone forestière du Sud du Cameroun. Le chef des Ba-Ngangté contre-attaqua,

---

(19bis) R. DELAROZIERE : Les institutions politiques et sociales des populations dites bamiléké. in Etudes Camerounaises, n<sup>o</sup>s 25-26, 27-28, 1949.

(19ter) Histoire et coutumes des Bamun. rédigé sous la direction du Sultan Njoya, et traduit par H. MARTIN, 1952, IFAN, Douala, 271p.

CHEFFERIES et  
DEPARTEMENTS  
BAMILEKE



d'après J.Champaud  
Atlas Régional Ouest 2  
échelle : 1/ 500000

5°  
30'

5°  
30'

5°

5°

10°

keyébo

10° 30'

et les traditions orales locales (19quart) mentionnent même que Ngasam II "s'excite à la guerre" et traverse le Noun dans l'autre sens pour lancer lui aussi des attaques nocturnes contre les villages dépendants des Pa-Môm

C'est précisément à la suite de la première contre-attaque, sous le règne de Mbiatat que les mêmes traditions orales situent la conquête (ou le ralliement) de 9 petites chefferies sises entre Ngangté et la vallée du Noun.

Une fois constituée, la grande chefferie présente une force démographique nettement supérieure aux petites chefferies voisines. A armes égales, elles les dominent et ces dernières ne préservent leur autonomie qu'en acceptant une alliance qui ressemble fort à un protectorat.

L'achat de nombreux fusils de traite, la multiplication de ces fusils par des forgerons cooptés et travaillant directement pour le chef, l'adoption de chevaux dans le cas môm, accentuent en termes guerriers l'inégalité du rapport de force entre les grandes et les petites chefferies.

La situation militaire n'explique cependant pas tout. Certes, elle déclenche un processus de formation de plus grandes unités politiques et permet donc un remodelage de la mosaïque initiale qui était constituée de petites chefferies, cependant il nous faut introduire le niveau économique pour expliquer la persistance de ces nouvelles unités politiques (19bis). Celles-ci auraient pu, en effet, se dissoudre après l'orage passé. Or il n'en a rien été pour les raisons suivantes:

---

(19quart) Histoire de la chefferie de Bangangté, recueillie par le Comité de Langue Bamiléké de Bangangté et traduit par Joseph Nkwenga. 1965, in ABBIA, n° 9-10, pp. 91-129.

(19bis) Dans la région que nous étudions, ce n'est donc pas le facteur économique qui déclencha la formation de grandes unités politiques. En effet la situation économique qui prévaut au XIX<sup>e</sup> siècle dans l'ensemble de l'Ouest du Cameroun est valable pour toutes les chefferies des plateaux du fait du caractère diffus de la circulation des produits. Il serait donc précipité à notre avis d'aligner la formation de ces grandes chefferies et du royaume môm (Bamoun) sur la thèse de MAUNY concernant la genèse des grands états de l'Afrique Occidentale en liaison avec le développement du commerce à longue distance dans cette partie de l'Afrique.

- Le trésor du palais est le siège d'une accumulation du surproduit et de biens réservés au chef. Cette accumulation est, pour le moins, proportionnelle à la population contrôlée. Elle donne au chef les moyens pratiques de sa politique interne (récompense des serviteurs fidèles et des notables dévoués, cooptation d'artisans, etc...) et externe, (cadeaux "royaux" à un chef voisin et ami, etc...). Il en est de même de la capitalisation en épouses et droits matrimoniaux par le chef.
- Bien que la circulation des produits reste diffuse et que toutes les chefferies, quelque soit leur taille, en bénéficient, il n'en reste pas moins que les marchés des plus grandes chefferies, jouissant d'une plus grande réputation, drainent à leur profit davantage de biens de traite et de produits locaux.

Dans le cas môm (Bamoun), la mise en valeur économique du territoire nouvellement conquis fut menée d'une façon systématique sous le règne de Njoya, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (20). La société môm dût d'abord faire face au problème posé par la fuite d'une grande partie de la population qui n'avait pas accepté d'être dominée. Les terres devenues disponibles furent attribuées aux Nji dont la plupart sont des fils et des serviteurs annoblis du Chef (21). Dans ces nouveaux domaines, les Nji y installèrent les membres de leur lignée, et y ajoutèrent des esclaves capturés lors des nombreux raids et guerres. En se procurant des captifs et en les intégrant immédiatement, sans les maintenir dans un statut inférieur, la société môm trouva la main d'oeuvre qui lui manquait. Le contrôle des palmeraies de la vallée du Mbam facilita l'approvisionnement de la région de Fouban en huile de palme. Par ailleurs, la circulation des produits commença à se faire sur de plus grandes distances et de véritables caravanes allant d'une frontière à une autre du royaume furent organisées. Les Pa'Môm devinrent ainsi des intermédiaires importants : entre les Bamiléké et les commerçants Hausa pour la kola, entre les Ba'Nso et les Bamiléké pour la diffusion des "batiks" (draps de coton teints avec de l'indigo selon la technique des réserves brodées), entre la zone forestière et le nord pour les produits de traite, etc...

---

(20) C. TARDITS a analysé cette mise en valeur économique à partir du pouvoir central politique. Bamoun (Parenté et pouvoir politique chez les Bamoun - Cameroun) op. déjà cité in note 8.

(21) Noblesse royale et noblesse palatine distinguée par C. TARDITS.

Ce développement économique, joint au mode d'exploitation du territoire à partir de la capitale (les Nji y résidaient en permanence), provoqua l'apparition spectaculaire d'un fait urbain précolonial à Fouban. C'est une véritable ville de 15.000 à 20.000 habitants que les Allemands découvrirent lorsqu'ils prirent contact avec Njoya. Ceci signifie l'apparition d'une couche sociale dominante qui échappe aux travaux agricoles : le chef et son entourage (femmes et serviteurs), les grands notables, les artisans, des serviteurs et notables que le chef assigne fréquemment aux tâches de commerce, etc...

A l'intérieur même des grandes chefferies, l'accroissement du pouvoir du chef va se faire au détriment de la périphérie. Le chef de plus en plus puissant n'hésitera pas à coloniser les quartiers de son territoire en y installant des gens qui dépendent directement de lui : ses fils et des notables issus de la catégorie serviteurs. Ce noyautage est évidemment mal vu par les notables des quartiers qui se voient de plus en plus étroitement surveillés. Les chefs conquis seront les premières victimes de ce nouveau rapport de force car ils seront de plus en plus négligés par le chef régnant qui n'a plus besoin de les ménager. Aujourd'hui l'enquête historique doit se faire, en maint endroit, minutieuse pour retrouver la trace de ces chefs conquis dont l'existence n'est révélée qu'avec beaucoup de réticence par les chefs régnants.

Ce processus que nous avons pu reconstituer à Né (Bana) au XIX<sup>e</sup> siècle et à Nunga au début du XX<sup>e</sup> siècle sous le règne de Nja'ntu, tendait de toute évidence à la formation d'un royaume. Dans les deux cas, ce processus n'aboutit pas à cause des résistances rencontrées.

Né (Bana) eût à faire face à des coalitions chaque fois qu'elle voulut s'agrandir et rencontra en face d'elle une rivale d'égale puissance : la chefferie Nka. Sur le plan intérieur, l'ingérence du chef régnant dans la succession de certains chefs conquis, ceci afin de favoriser ses propres candidats, perturba gravement les relations administratives. La colonisation agricole des quartiers récemment conquis souleva de nombreux problèmes fonciers. Enfin la volonté manifeste de réduire le pouvoir local de certains notables provoqua des rancunes tenaces et freina l'intégration des unités dominées.

A Nunga ce fut le même échec d'une politique pourtant ambitieuse. Située dans la vallée du Ndé, à la limite septentrionale de la forêt, Nunga voulut dominer tous les petits groupes bamiléké descendus en forêt, au XIX<sup>e</sup> siècle, entre les vallées du Ndé et de la Makombé. Après quelques succès remportés sur sa rivale Bazou qui voulait elle aussi mettre la main sur les riches palmeraies naturelles de la région, Nunga profita de la situation coloniale pour se situer comme chefferie supérieure et intermédiaire privilégiée de l'administration allemande. A ce titre, elle demanda l'intervention militaire du nouveau pouvoir pour dominer les Ba-Bitchwa, puis tous les autres petites chefferies de la zone forestière. Des serviteurs de Nja'ntu furent placés autoritairement à leur tête, et ce n'est qu'en 1928, sous l'administration française, que ces petites chefferies purent retrouver une "indépendance" qu'elles n'avaient jamais cessé de réclamer.

De l'autre côté de la vallée du Noun, les Pa'Môm réussirent par contre à constituer un véritable royaume. Ce passage se fit dans la violence. Une grande partie de la population n'accepta pas la domination brutale des Pa'Môm et préféra émigrer ce qui provoqua un vide démographique encore visible aujourd'hui (22). Les chefs conquis le furent dans une telle situation d'inégalité qu'ils perdirent la plupart de leurs fonctions et ne purent maintenir un minimum d'autonomie. Ils furent ravalés au rang de simples notables au profit de la noblesse royale et palatine. Ils ne purent que livrer un combat d'arrière garde. Face à un chef régnant qui s'appuya sur l'Islam à partir de 1917 et se fit Sultan, une partie de la noblesse, dévalorisée par le renforcement de ce pouvoir central, adopta le christianisme et n'hésita pas à collaborer avec l'administration coloniale pour aider à la réduction du pouvoir administratif du Sultan Njoya en 1923 puis à sa destitution en 1931 (23).

---

(22) En cela la rive gauche du Noun n'est pas à proprement parlé un no'mans land entre les Pa(Môm et les Ba'Njo, car le vide résulte surtout de la seule initiative des Pa'Môm.

(23) cf. Van Slageren.- Les origines de l'Eglise Evangélique du Cameroun. éd. CLE, Yaoundé, 1972, p. 162.

Nous constatons donc que l'évolution de la petite chefferie à la grande chefferie rencontre une vive résistance de la part des populations concernées, et qu'elle ne peut se faire que sur la pression d'évènements extérieurs menaçant l'intégrité du groupe. Le passage de la chefferie au royaume, qu'illustre parfaitement l'histoire môm (Bamoun) confirme cette analyse par la violence avec laquelle il s'est opéré. Dans tous les cas, les populations ont eu une vive conscience que le pouvoir local leur échappait. Elles étaient ainsi particulièrement averties des différences entre la chefferie et le royaume, touchant à la nature politique des relations entre le pouvoir central et les unités qu'il contrôle. Ce sont ces différences que nous allons maintenant essayé d'explicitier.

§

§

§

A première vue, le royaume se distingue de la chefferie par sa dimension territoriale, mais celle-ci n'est que le résultat d'une histoire de conquête et d'un nouveau rapport de force entre le pouvoir central et les unités qu'il contrôle. La taille du royaume ne saurait donc constituer en elle-même une caractéristique valable pour l'élaboration d'une typologie. Elle nous renvoie nécessairement à l'organisation interne du royaume et notamment à l'administration territoriale.

La chefferie bamiléké offre à l'observateur une situation administrative très complexe : à l'intérieur même d'une chefferie, il est rare que nous puissions dégager un modèle valable pour tous les quartiers, et si nous y arrivons, ce modèle sera démenti à coup sûr par des cas relevés dans les chefferies voisines ! L'observateur est littéralement immergé dans le relatif. Là, le chef régnant aura établi ses propres fils avec le titre de nza pour diriger des quartiers, là au contraire on trouvera un chef conquis qui aura pu préserver la plupart de ses prérogatives. En fait, la relation que les notables entretiennent avec le pouvoir central reflète précisément le rapport de force qui s'est établi lors de la constitution de la chefferie et de son agrandissement. Un chef conquis pourra être pratiquement effacé de l'administration efficace de la chefferie ou au contraire maintenu dans un rôle très actif. Cette relation riche en stratégies individuelles se modifie constamment selon la personnalité des acteurs et leur aptitude à utiliser les événements à leur profit. La situation administrative est donc mouvante et le chef régnant peut, par exemple, retirer la gestion d'un quartier à un notable défaillant au profit d'un autre notable qui lui est dévoué. Il ne le fera cependant pas brutalement afin de ne pas susciter contre lui une opposition trop forte, mais il adoptera une conduite insidieuse à long terme.

Le royaume au contraire présente une administration territoriale plus uniformisée. En pays Môm, Njoya durant son règne, accorda des responsabilités territoriales à de nombreux membres de son lignage et à des serviteurs annoblis, avec le titre de nji. Ces derniers encadrèrent la population et le pouvoir central put donc s'appuyer sur des éléments qui lui étaient entièrement dévoués.

Dans un cas extrême, que l'organisation môm était loin d'avoir atteint, le royaume peut se doter de fonctionnaires qui représentent directement le pouvoir central auprès des populations, et qui peuvent être amovibles.

Une seconde différence fondamentale entre chefferie et royaume réside dans l'existence même de l'impôt. Certes les chefs bamiléké reçoivent de leur population les moyens matériels de leur politique. Poulets, chèvres, épouses, main d'oeuvre affluent au palais et le chef capte donc à son profit une partie du surplus de la production agricole et de la force de travail. Selon les besoins du moment, il peut facilement mobiliser la population par l'intermédiaire des associations coutumières où se retrouvent chaque semaine les principaux notables de sa chefferie. Néanmoins cette circulation des produits et des hommes au bénéfice du chef ne revêt pas un caractère automatique : le chef accorde à chacun la terre dont il a besoin sans exiger de redevances foncières en contre partie et aucun impôt annuel n'est exigé. En fait les contributions doivent chaque fois être motivées et font l'objet de délibérations à l'intérieur des associations coutumières. Si la demande du chef n'apparaît pas suffisamment justifiée, les notables peuvent y faire opposition soit ouvertement soit en mettant de la mauvaise grâce dans l'exécution du programme.

En fait, le chef ne profite pas personnellement de l'accumulation des produits à la chefferie. Les biens prestigieux vont en effet au trésor du palais et sont exhibés à l'occasion des grandes cérémonies notamment lors des danses des grandes associations coutumières. En aucun cas ils ne servent au confort individuel du chef (23). Quant aux produits agricoles, ils sont pour la plupart redistribués pour récompenser les services rendus au chef ou pour recevoir un invité de marque.

---

(23) Le chef actuel de Né (Bana) se déplace dans une mercédès neuve et reçoit dans un salon confortable, mais il continue de dormir dans une chambre obscure, dont le sol est en terre battue, et dont le mobilier n'a pas été doté du confort "moderne". Mercédès et salon lui ont été achetés par sa population : ce sont des biens de fonction et non des biens à usage individuel.

Il est significatif que seul le chef ne travaille pas. Ses épouses par contre restent des paysannes abstreintes au même labeur que toutes les autres femmes de la chefferie. Les serviteurs, durant leurs temps de service au palais sont nourris quant à eux par les femmes du chef et par leur famille d'origine.

Le roi quant à lui se libère de la contrainte qui consiste à faire dépendre les ressources dont il a besoin, de la bonne volonté de ses notables et au-delà, de la population. La contribution de la population en produits agricoles va désormais se faire sur un mode autoritaire, automatique et anonyme : c'est l'impôt qui est décidé unilatéralement et qui est perçu à échéance régulière, en général annuelle. La différence réside moins dans le montant de la contribution que dans le mode de perception : l'impôt peut être léger et même moins contraignant que des cotisations incessantes : mais l'imposition d'un tribut ne peut être perçu que comme un acte d'allégeance vis-à-vis d'un pôle d'autorité qui s'impose par la force. Cela contredit les relations existantes dans une chefferie entre le pouvoir central et les unités constituant la chefferie. La réponse est la soumission ou l'émigration.

Doté de ressources régulières, le pouvoir central d'un royaume peut alors s'émanciper du travail agricole et constituer autour de lui une cour royale, premier noyau d'un phénomène urbain. Le royaume aura une capitale, inscription dans l'espace des nouveaux rapports politiques et économiques.

En faisant régulièrement parvenir à Foumban les produits vivriers de la campagne, le royaume môm était semble-t-il parvenu, à la veille de l'arrivée des Allemands, à un tel stade. Cet approvisionnement de Foumban utilisait encore les canaux lignagers : chaque nji résidant dans la capitale recevait de ses propres gens restés à la campagne la nourriture qui lui était nécessaire pour ses séjours à la cour ; mais déjà parmi ses gens on comptait parfois plus d'étrangers au lignage que d'apparentés...

D'autres différences fondamentales peuvent être citées, par exemple la permanence des forces de répression dans un royaume, cependant nous voulons nous en tenir, dans cet article, aux éléments les plus pertinents qui concernent le dépassement de la chefferie bamiléké. Certes une analyse comparative plus large, au-delà de la confrontation de la chefferie bamiléké et du royaume môm (Bamoun) que nous venons d'esquisser, serait du plus haut intérêt ; mais elle relève manifestement d'un travail collectif qui reste à entreprendre.

§

§

§

Dans cet essai de définition de la chefferie bamiléké, nous avons résolument privilégié l'approche historique. Plus que la complexité et le faste des institutions politiques bamiléké, nous avons en effet été attirés par les conflits internes, par les tentatives réussies ou non des acteurs sociaux pour modifier, à leur profit, les relations politiques, par le jeu des pouvoirs centraux qui visent non pas tant à garantir le bon fonctionnement des institutions traditionnelles qu'à renforcer sans cesse leur propre pouvoir, etc... Ceci explique entre autres la stratégie de la plupart des chefs bamiléké durant la période coloniale. Ils s'appuyèrent franchement sur le nouveau pouvoir en espérant ainsi se dispenser de l'avis de leurs notables, et détourner les éventuelles oppositions. La réaction fut violente et prit les couleurs de l'U.P.C. (24). La contestation upéciste était

---

(24) L'Union des Populations Camerounaises (U.P.C.) fut fondée en 1945 par Ruben Um Nyobé. Désapprouvant la façon dont s'opérait l'accession à l'Indépendance, l'U.P.C. engagea dès 1958 des actions violentes qui engendrèrent des maquis en pays basaa puis bamiléké.

en effet une occasion pour les populations bamiléké de dénoncer des chefs, devenus trop autoritaires, qui ne jouaient plus le jeu politique traditionnel qu'on attendait d'eux. Des notables participèrent activement à cette même contestation qui était plus une critique du rôle actuel des chefs qu'une remise en cause de la structure même de la chefferie.

De toute évidence, cette concordance entre l'action d'un mouvement politique et la contestation du rôle joué par les chefs durant la période coloniale, n'était qu'opportune. Elle n'en laissa pas moins des traces d'une idéologie anti-chefferie qui vont d'ailleurs dans le même sens que le discours de l'administration étatique. Aujourd'hui, une partie des notables et des populations préfèrent se brancher directement sur le pôle d'autorité local le plus puissant : l'Etat représenté par une administration, un parti politique et des services techniques. L'Etat qui lui aussi offre son propre système de promotion avec l'école, le parti politique, et sa hiérarchie de fonctionnaires...

oooooooooooooooo